

## **STAGE D'EXTERNAT en MÉDECINE GÉNÉRALE**

**LIVRET DE STAGE**  
**TRIMESTRE DE « Juin à Aout 2022 »**  
**Début du stage le 27 Juin – Fin du stage le 26 Aout inclus**  
**Validation : 60 demi-journées en stage**



**Vos contacts et responsables :**

**Responsable pédagogique :** Dr Anthony Chapron

**Responsable des enseignements :** Dr Samuel Roger

**Responsable des terrains de stage :** Dr Julien Poimboeuf – Mme Josée Massart, secrétaire

[secretariat.medecine-generale@univ-rennes1.fr](mailto:secretariat.medecine-generale@univ-rennes1.fr) – 02 23 23 76 08

**Responsable des conventions de stage :**

Bureau des stages : [fanny.joissains@univ-rennes1.fr](mailto:fanny.joissains@univ-rennes1.fr) - 02 23 23 44 24

# Organisation du stage d'externat en médecine générale

## Dispositions réglementaires et statutaires

À Rennes, ce stage ambulatoire est obligatoire depuis juillet 2010 et intégré à l'organisation globale des stages d'externat des 6èmes années. Les règles de validation de ce stage sont identiques à celles des autres stages du deuxième cycle des études médicales votées dans les modalités de contrôle des connaissances de la Faculté, sous réserve de dispositions particulières.

### 1- Objectifs de stage

Les objectifs de stage sont les suivants :

- Appréhender les **conditions d'exercice** de la médecine générale en ambulatoire.
- Appréhender la **prise en charge globale** du patient en liaison avec l'ensemble des professionnels dans le cadre d'une structure ambulatoire de premier recours
- Appréhender la **relation médecin-patient** en médecine générale ambulatoire et la place du médecin généraliste au sein du système de santé
- Se familiariser avec la **démarche clinique** en médecine générale, la sémiologie des stades précoces des maladies et des maladies prévalentes en ambulatoire : entretien avec le patient, analyse des informations recueillies, examen clinique médical, démarche diagnostique, prescription, suivi d'une mise en œuvre et coordination d'une thérapeutique.
- Se familiariser avec la **démarche de prévention** et les **enjeux de santé publique**
- Appréhender les notions d'**éthique**, de **droit** et de **responsabilité médicale** en médecine générale ambulatoire.
- Comprendre les **modalités de gestion** d'une structure ambulatoire.

### 2- Organisation du stage

#### □ Généralités

- Les conditions de réalisation du stage sont fixées dans le cadre d'une **convention** entre le Directeur de l'UFR, le Directeur du CHU de rattachement, le(s) maître(s) de stage et l'étudiant qui confirme ainsi avoir pris connaissance des règles de stage.
- Le directeur de l'UFR peut suspendre le stage ou y mettre fin sur demande de l'étudiant ou du maître de stage.
- Le stage est **effectué sous la responsabilité** du (des) maître(s) de stage agréé(s), en liaison avec le directeur du département de médecine générale.
- **L'étudiant accompagne** son maître de stage lors des visites à domicile ou lors d'interventions dans d'autres structures.

#### □ Durée

- Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, le stage en médecine générale comporte **un minimum** de 6 semaines à temps plein ou 12 semaines à mi-temps, soit **60 demi-journées**. Il se déroule le matin, sauf si l'emploi du temps du maître de stage et l'absence de cours obligatoire l'après-midi à la Faculté permettent d'effectuer sur tout ou partie du stage des journées complètes.
- Aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, la période de préparation des ECN oblige à concentrer le stage en début (T3) ou fin de période (T4), en privilégiant les journées complètes. **La durée totale minimale du stage varie chaque année selon ce calendrier, et est précisée au plus tard lors du choix de stage après concertation avec le Doyen et les élus étudiants.**
- Le stage ne peut pas être validé en-dessous de 30 demi-journées effectuées.
- Une journée complète en stage équivaut à 3 demi-journées.
- L'ensemble du stage se déroule sur un maximum de 3 mois.

### □ Enseignements théoriques

Ils sont organisés **sur le temps de stage**, en matinée (éventuellement sur une journée complète au 4<sup>ème</sup> trimestre, et exceptionnellement l'après-midi). La présence à ces enseignements est donc **obligatoire** : ils font partie intégrante du stage.

Trois demi-journées sont organisées sur des thèmes différents, avec présentation et discussion de situations cliniques authentiques (c'est-à-dire vues en stage) en petits groupes :

- **La médecine générale et ses spécificités**
- **Pathologies aiguës en soin primaire et organisation des soins ambulatoires**
- **Suivi des maladies chroniques et prévention en santé**

### □ Validation

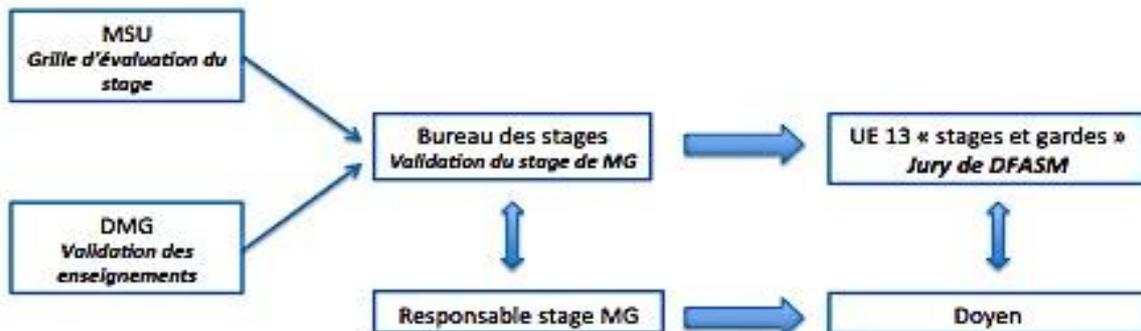
La validation du stage obligatoire de médecine générale est proposée par le responsable de stage du DMG au responsable du Pôle dont est issu l'externe.

La validation du stage est prononcée chaque trimestre par le Directeur de l'UFR au vu de :

- La **fiche d'évaluation pédagogique** complétée par le MSU (Maître de stage des Universités) en présence de l'étudiant, en ligne (google form). Chaque MSU a normalement reçu le lien de cette fiche d'évaluation par mail au cours du stage de la part de Mme Fanny JOISSAINS. Votre numéro étudiant est indispensable pour remplir le document.

*La fiche pédagogique située à la fin de ce livret n'est plus validante et n'est donc pas à renvoyer au bureau des stages.*

- L'**assiduité** de l'étudiant, qui doit accomplir la totalité du stage, déduction faite le cas échéant des périodes légales de congé ou d'arrêt maladie justifiées.
- La **présence aux enseignements** théoriques **obligatoires** avec apport d'une situation authentique ayant posé question à l'étudiant. **Aucune absence non justifié n'est possible**. Toute absence nécessite un justificatif à transmettre au secrétariat de médecine générale.



### □ Non validation

Comme pour tous les stages du deuxième cycle des études médicales, **en cas de non-validation** du stage, l'étudiant effectue un stage complémentaire non rémunéré dont la durée et les modalités sont fixées par le Directeur de l'UFR (article R 6153-56). La non-validation de ce stage complémentaire entraîne un redoublement dans les conditions prévues à l'article R 6153-47.

**En cas de maladie** ayant interrompu les fonctions d'un étudiant mentionné à l'article R. 6153-46 et qui a obtenu la validation de l'enseignement théorique de l'année en cours, le directeur de l'unité de formation et de recherche peut prévoir un stage complémentaire qui sera rémunéré déduction faite des avantages accordés en application de l'article R. 6153-58.

**La validation de la totalité des stages** afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

### □ Refaire un stage en médecine générale ?

Selon l'article R 6153-54 du CSP: « *Les étudiants en médecine mentionnés à l'article R. 6153-46 ne peuvent être affectés plus de deux fois dans la même entité de stage. La durée totale d'affectation dans une même entité de stage, qui ne peut être inférieure à deux mois, ne peut excéder quatre mois.* »

Si la possibilité existe d'un 2<sup>ème</sup> stage ambulatoire de médecine générale dans le cours du second cycle des études médicales, celle-ci est subordonnée à l'accord explicite du Directeur du DMG et du Directeur de l'UFR.

### **3- Statut de l'externe**

#### **□ Situation**

À partir de DFASM1, l'étudiant en médecine porte le titre d'étudiant hospitalier et, à ce titre, participe à l'activité hospitalière en qualité d'**agent public** (art. R 6153-46 CSP).

Il est **salarié par le CHU** d'affectation (art. R 6153-59 CSP).

Il accomplit trente-six mois de stages, incluant les congés annuels, pour lequel il perçoit une rémunération annuelle (versée mensuellement) dont le taux est arrêté par le Ministère et revalorisée selon l'évolution des traitements de la fonction publique.

#### **□ Droits**

Il peut prétendre chaque année :

- À un **congé annuel** de trente jours ouvrables. La période des congés annuels est divisée en 2 (15 jours ouvrables à chaque semestre). La durée des congés ne peut excéder 3 semaines pour un stage de 3 mois (2 semaines pour 2 mois et 1 semaine pour 1 mois).
- À un **congé de maternité ou d'adoption ou de paternité** d'une durée égale à celle prévue par la législation de la sécurité sociale pendant lequel l'intéressé perçoit l'intégralité de la rémunération prévue au premier alinéa du présent article.
- **Les périodes de congé annuel ou d'arrêt maladie** se cumulent pour l'appréciation du temps minimal de présence en stage et se décomptent en journées pleines et non en demi-journées.
- Il n'y a pas légalement de congé sans solde en DCEM3 ou DCEM4, sauf disposition commune pour tous les externes (période avant les ECN, fixé par le Conseil d'UFR).

#### **□ Obligations**

- L'étudiant concerné agit en toutes circonstances dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il reste pendant toute la durée de son stage soumis au règlement disciplinaire défini à l'article R. 6153-57 du code de la santé publique.
- L'étudiant justifie être **titulaire d'une assurance responsabilité civile** où figure une clause mentionnant son activité de stagiaire supervisé et prévoyant que sa responsabilité personnelle est couverte en cas de dommage causé au maître de stage, au patient ou au tiers dans le cadre de cette activité.
- **Il doit respecter** les règles d'assiduité communes à tous les stages du deuxième cycle des études médicales.

### **4- Les maîtres de stage des universités (M.S.U.), agréés pour l'accueil des externes**

- Ils sont **agréés par le directeur de l'UFR** dont relève l'étudiant, sur proposition du conseil de l'UFR, après avis du département de médecine générale et du conseil départemental de l'ordre des médecins.
- Ils exercent leur activité professionnelle depuis au moins 1 an
- Ils perçoivent des honoraires pédagogiques calculés prorata temporis en fonction de la durée d'accueil de l'étudiant par chacun des praticiens concernés (cas des cartes comportant plusieurs MSU)
- L'activité de l'étudiant se fait sous leur responsabilité.
- Ils remplissent à l'issue du stage une fiche d'évaluation pédagogique du travail fourni par l'étudiant et lui en font part lors d'un entretien. Cette fiche est ensuite adressée au Directeur de l'UFR par l'intermédiaire du Bureau des Stages.

### **5- Indemnité de transport**

L'arrêté du 11 mars 2014 prévoit une indemnisation forfaitaire de transport pour les étudiants en stage à plus de 15 km du CHU. Les externes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande auprès des Affaires Médicales du CHU.

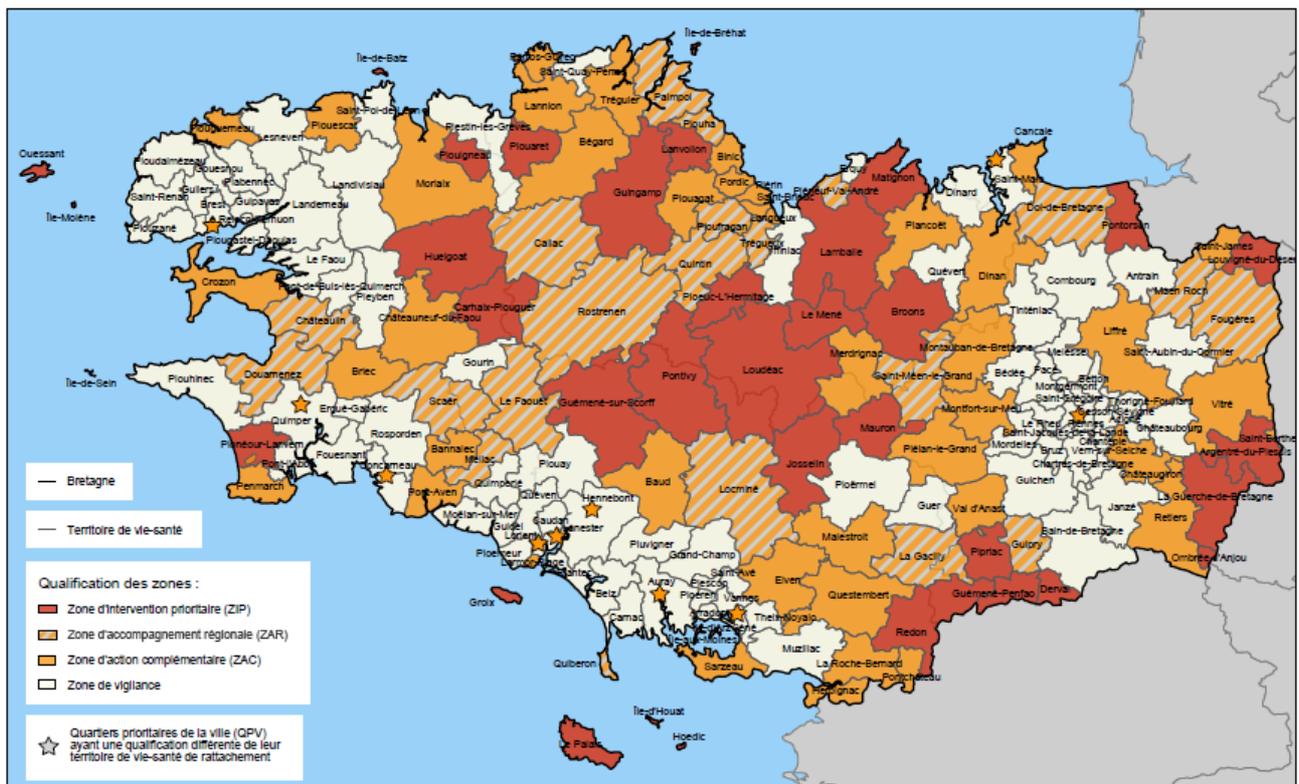
L'article D6153-58-1 modifié par le Décret n°2014-319 du 11 mars 2014 précise que lorsque le stage est organisé à temps plein, le lieu de stage doit être situé à une distance de plus de 15 km, tant de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant que de son domicile. Cette indemnité n'est cumulable avec aucun dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport directement versé à l'intéressé.

## 6- Indemnité d'hébergement

L'article D 6153-58-1 du code de santé publique, modifié par le décret n° 2020-1241 du 9 octobre 2020 précise qu'une indemnité forfaitaire de logement peut être attribuée à un étudiant qui réalise « un stage ambulatoire situé dans une zone géographique caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ». Concrètement il s'agit des zones d'intervention prioritaires (ZIP), des zones d'accompagnement régionales (ZAR) et des zones d'action complémentaire (ZAC), cf cartographie de l'ARS Bretagne datant d'octobre 2020 et accessible sur :

[https://www.bretagne.ars.sante.fr/system/files/2020-10/Zonage%20M%C3%A9decin%202020\\_carto\\_0.pdf](https://www.bretagne.ars.sante.fr/system/files/2020-10/Zonage%20M%C3%A9decin%202020_carto_0.pdf)

### Zonage Médecin - Octobre 2020 (soumis à concertation)



Source : ARS Bretagne  
Réalisation : ARS Bretagne, Octobre 2020  
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artioque

0 30 60 km

L'arrêté du 9 octobre 2020 stipule qu'en accord avec l'article D 6153-58-1 du code de santé publique, cette indemnité s'élève à 150€ brut par mois. Pour bénéficier de cette indemnité, l'étudiant fait sa demande aux affaires médicales du CHU et fournit une **attestation sur l'honneur** par laquelle il certifie supporter la charge d'un logement à titre onéreux d'une part, et ne bénéficier d'aucune aide d'une structure ou collectivité publique d'autre part.

## 7- En pratique

- La durée minimale de stage permettant une validation est de 30 demi-journées sur les 60 demi-journées de temps minimal légal de ce stage, à condition que le différentiel soit justifié. Le reste du temps doit donc être couvert par une période légale et déclarée de congés annuels ou d'arrêt maladie. **Toute absence doit donc être justifiée. Les demandes de congés** sont à faire signer au MSU et à adresser aux Affaires Médicales du CHU selon les mêmes règles de fonctionnement que lors des stages hospitaliers. Des vérifications peuvent être effectuées par les responsables facultaires du stage, auprès des MSU et des Affaires Médicales du CHU.
- La présence aux enseignements théoriques est **obligatoire**. Aucune absence n'est tolérée. En cas d'absence, un justificatif sera exigé (arrêt de travail, etc.). Aucun justificatif signé de la part d'un des maîtres de stage ne sera accepté (ni arrêt de travail, ni présence en stage).
- La validation du stage est du ressort du Directeur de l'UFR après avis du MSU et du Directeur du DMG. Les externes s'engagent à retourner leur fiche de validation de stage au Bureau des stages dans les meilleurs délais.

### Textes de référence :

Le stage ambulatoire de médecine générale est organisé durant la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, en conformité avec les textes réglementaires en vigueur :

- Article R 6153-46 et suivants du code de la santé publique
- Arrêté du 4 mars 1997 modifié relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales
- Arrêté du 16 mai 1997 modifié relatif à l'indemnisation des maîtres de stage exerçant leur activité en cabinet libéral conformément aux dispositions du décret n° 97-495 du 16 mai 1997 modifié, relatif aux stages pratiques des résidents auprès des praticiens généralistes agréés ;
- Arrêté du 18 juin 2009 pris en application de l'article 8 de l'arrêté du 4 mars 1997 modifié relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales.
- Instruction DGOS du 17 mars 2011 relative à l'augmentation du nombre de maîtres de stage en médecine générale.
- Article 14 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et deuxième cycle des études médicales
- Arrêté du 11 mars 2014 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants hospitaliers en médecine, en odontologie et en pharmacie accomplissant un stage en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement
- Bulletin Officiel numéro 7 du 13 février 2014 – Circulaire n°2014-0001 du 22-1-2014 - page 18
- L'article D 6153-58-1 du code de santé publique



Ce stage en milieu ambulatoire présente quelques différences concernant les **REGLES ADMINISTRATIVES** que vous connaissez lors de vos stages hospitaliers. Nous vous remercions donc de **respecter les points suivants** :

1. Votre affectation en stage **ne peut absolument plus être modifiée** dès que celle-ci est diffusée par le Bureau des stages (après la procédure de choix et la période autorisée de permutation)
2. Vous déclarez vos congés comme d'habitude, auprès des Affaires Médicales du CHU, après avoir fait signer votre fiche à votre MSU
3. Dès votre dernier jour en stage de médecine générale, votre **fiche de validation de stage** doit être complétée en ligne (cf page 3). Si questions, s'adresser au bureau des stages (Mme Fanny JOISSAINS)

L'absence de remplissage de votre fiche de validation porte à 2 conséquences :

- 1) la non-validation de votre stage et donc la non-validation de l'UE13, donc le redoublement
- 2) le non-versement des honoraires pédagogiques aux Maîtres de Stage qui vous ont accueilli

**N'hésitez pas à rappeler à vos MSU la nécessité de remplir le questionnaire de validation du stage en ligne . +++**

## ENSEIGNEMENTS du stage de Médecine Générale

Les sessions ont lieu sur le temps de votre stage, à la Faculté, de 9h30 à 12h30.  
Aucune absence à ces sessions n'est autorisée.

La validation des enseignements de médecine générale participe à la validation des enseignements prioritaires fixés par arrêté du Ministère (séminaires de deuxième cycle), dont le thème « soins primaires » fait partie.

*Bulletin Officiel numéro 7 du 13 février 2014 – Circulaire n°2014-0001 du 22-1-2014 - page 18*

**Votre ponctualité est requise, d'autant que plusieurs intervenants viennent de villes éloignées de Rennes. Nous vous remercions d'y être attentifs.**

Ces enseignements permettent aux étudiants :

- d'entrevoir la variété des pratiques en médecine générale concernant une même situation clinique,
- d'échanger entre étudiants sur le stage vécu

L'objectif n'est pas de revoir uniquement « un item ECN/EDN » mais plutôt de comprendre les différents déterminants et les différentes possibilités de décision médicale concernant une situation clinique vécue en stage. Ces séances doivent vous permettre d'améliorer votre appropriation des concepts et des spécificités de la médecine générale afin de mieux percevoir leur mise en œuvre par votre Maître de Stage dans sa pratique quotidienne, et donc de potentialiser le déroulement de votre stage.

### **Dates :**

<b><u>Session</u></b>	<b><u>Thème</u></b>	<b><u>Dates</u></b>	<b><u>Salles</u></b>
1	La médecine générale et ses spécificités	Je 30/06 9h30-12h30	Présentiel
2	Pathologies aiguës en soin primaire et organisation des soins ambulatoires	A venir bientôt	Présentiel
3	Suivi des maladies chroniques et prévention en santé	Ma 23/08 9h30-12h30	Présentiel

**Concernant l'organisation, tous les enseignements concomitants au stage de médecine générale se feront en présentiel, sur le site de la faculté de médecine. Aucune visio ne sera mise en place. Nous reviendrons vers vous notifier la salle attribuée.**

## Préparation des enseignements

Lors des sessions n° 2 et 3 vous devez prévoir une **situation clinique authentique** (= vue en stage lors d'une consultation à laquelle vous avez assisté) qui est en lien avec le thème de la session.

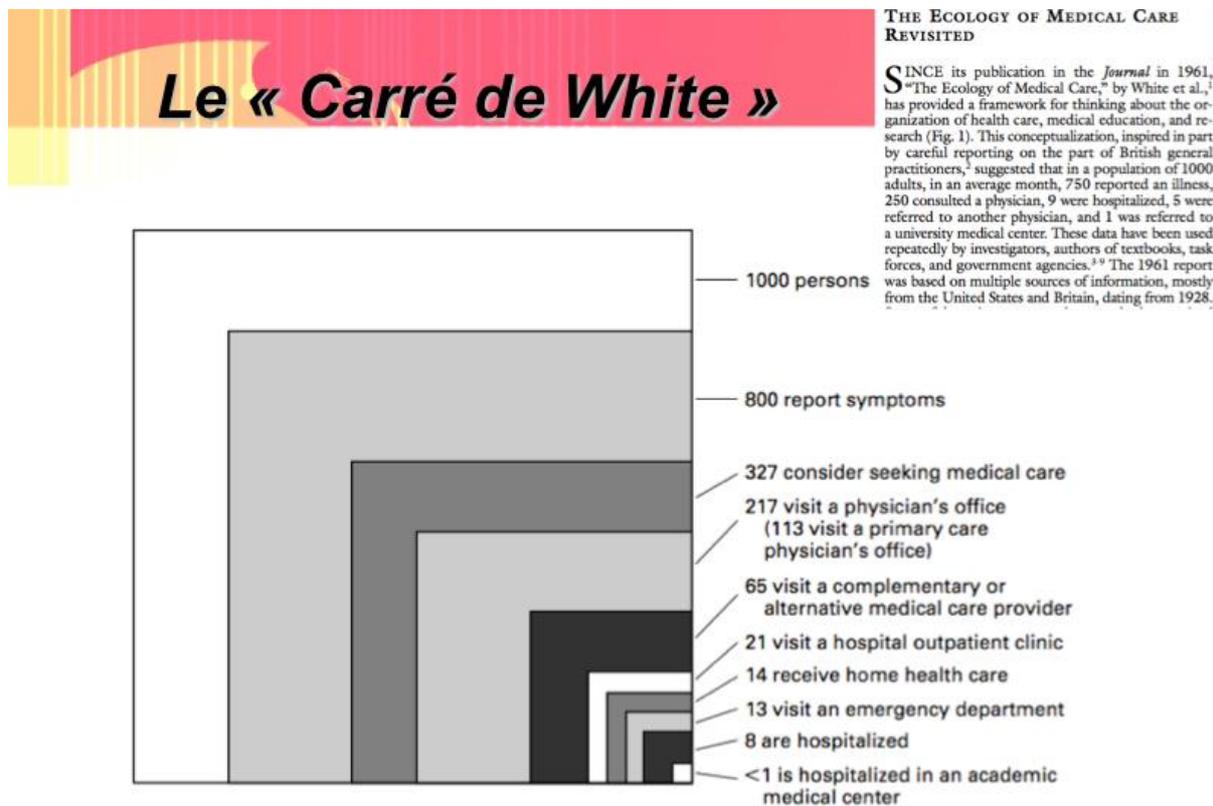
Il est conseillé de discuter avec votre MSU de la pertinence de la situation clinique choisie au regard de la pratique de médecine générale et du thème de la session.

Il s'agit d'une situation qui vous a posé question ou qui vous a mis en difficulté, que vous avez trouvé particulière à la médecine générale et que vous souhaitez discuter avec vos confrères/consœurs de 6<sup>ème</sup> année.

Vous serez répartis par groupes de 15 étudiants avec un animateur médecin généraliste. L'objectif est d'échanger sur une situation clinique spécifique à la médecine générale pour prendre du recul sur le stage et sur votre pratique, en lien avec le thème de la session.

Il ne s'agit pas d'un cas clinique ni d'une conférence d'ECN/EDN. L'idée est d'échanger sur les particularités de la médecine ambulatoire et l'organisation d'un médecin généraliste en dehors de l'hôpital. Une analyse critique de la situation clinique et des recommandations professionnelles est attendue, selon le principe de l'Evidence Based-Medicine (cf session 1).

## ANNEXES

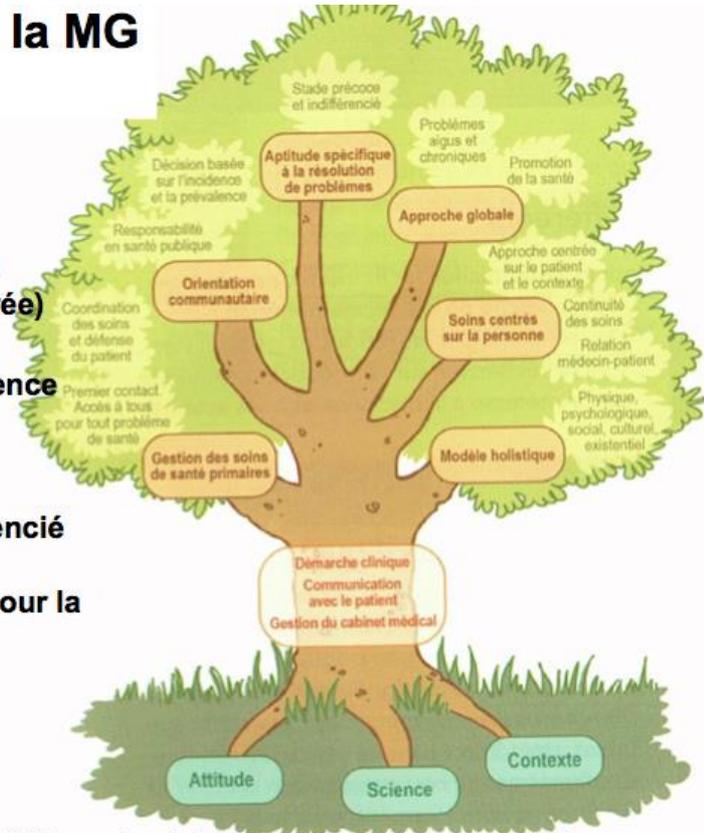


**Figure 2.** Results of a Reanalysis of the Monthly Prevalence of Illness in the Community and the Roles of Various Sources of Health Care.

Each box represents a subgroup of the largest box, which comprises 1000 persons. Data are for persons of all ages.

# WONCA: définition de la MG = 11 caractéristiques

1. Premier contact
2. Coordination des soins
3. Approche centrée patient
4. Relation med-patient (durée)
5. Continuité des soins
6. Décision basée sur incidence et prévalence en soins primaires
7. L'aigu et le chronique
8. Stade précoce et indifférencié des maladies
9. Promotion et éducation pour la santé
10. Responsabilité en santé publique
11. Réponse adaptée au bio-psycho-socio-culturel

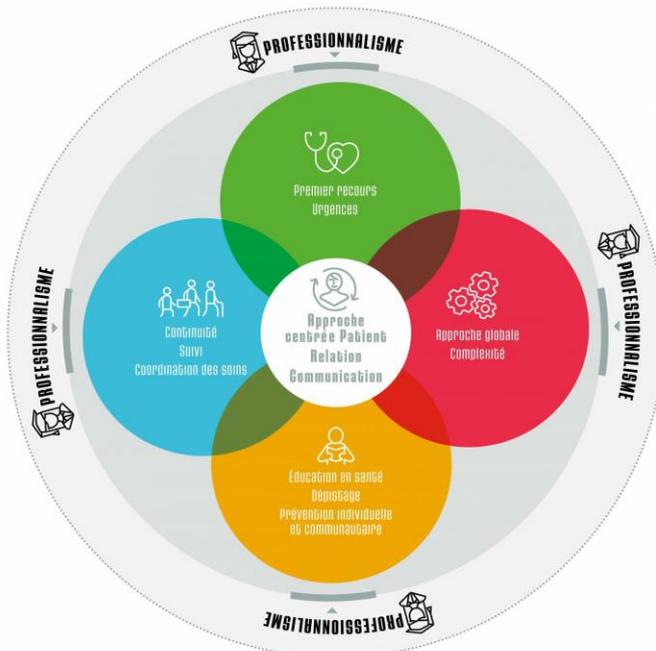


WONCA Europe. La définition européenne de la médecine générale – médecine de famille. 2002

## Les fonctions de la MG

UNIVERSITÉ DE  
RENNES I

Compagnon et al. *Exercer* 2013;108:148-55  
Attali et al. *Exercer* 2013;108:165-9



Six compétences  
s'appliquant dans 11  
familles de situations

Figure 1. La « marguerite » des compétences du médecin généraliste



Figure 1. La « marguerite » des compétences du médecin généraliste

## Six compétences s'appliquant dans 11 familles de situations:

1. patients souffrant de pathologies chroniques / polymorbidité à forte prévalence
2. Problèmes aigus non programmés fréquents
3. Problèmes aigus non programmés / urgences réelles ou ressenties
4. Problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
5. Sexualité et génitalité
6. Problèmes liés à la vie familiale et à la vie de couple
7. Problèmes de santé et/ou souffrance liés au travail
8. Problèmes médico-légaux
9. Exigences des patients
10. Problèmes sociaux
11. Problèmes culturels

## GUIDE D'AUTOFORMATION

Cette grille est destinée **uniquement à l'étudiant** et ne doit pas servir à la validation de son stage

<b>OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE</b> devant être appréhendés par l'étudiant durant son stage	
<b>I- Apprentissage de l'exercice médical</b>	
<b>Observer le dossier médical informatisé</b>	
<b>Comprendre le système de santé</b>	
Analyser les notions de filière et de réseau de soins	
Analyser la place de la MG dans ces modèles et dans la prise en charge au long cours	
Participer à une visite à domicile, en analyser les spécificités	
Analyser les déterminants et les indications de la visite à domicile	
Définir la place de la MG dans le système de PEC des urgences et de la permanence des soins	
<b>II- Le diagnostic en médecine générale</b>	
<b>Identifier les facteurs de risques d'un patient</b>	
Liés aux antécédents familiaux et personnels	
Liés aux habitudes de vie (alcool, tabac, alimentation...)	
Liés à l'environnement (travail, loisirs, habitat, famille...)	
Liés aux problèmes actuels (physiques, psychoaffectifs, sociaux)	
<b>Identifier les spécificités de l'urgence en M.G.</b>	
Pointer les modalités pratiques de la gestion de l'urgence en cabinet	
Analyser les types d'urgence (vitale, potentielle, ressentie...)	
<b>Elaborer un diagnostic</b>	
Analyser la place des explorations complémentaires	
Analyser la notion de cadre nosologique	
Définir la notion de diagnostic de situation	
Définir le concept de raisonnement probabiliste	
Analyser l'incertitude ou l'absence diagnostique	
Définir le concept d'EBM et l'introduire dans la démarche.	
<b>III- La prise en charge thérapeutique</b>	
<b>Négocier une stratégie de prise en charge</b>	
Pointer les écarts entre la vision du patient et la vision du médecin	
Analyser les facteurs facilitant et bloquant lors de la négociation	
<b>S'engager sur un projet de soins</b>	
Analyser les éléments du contrat (objectifs, critères d'évaluation...)	
Analyser les notions de consentement éclairé, respect du patient	
Analyser les concepts d'engagement et de projet de soins	
<b>Accompagner le patient</b>	
Définir et analyser la notion d'accompagnement	
<b>Adopter une démarche de prévention et d'éducation du patient</b>	

**STAGE D'EXTERNAT DE MEDECINE GENERALE**  
**Grille de contrôle continu des acquisitions**

*Cette grille est destinée à faire un bilan intermédiaire en milieu de stage puis à faire un bilan en fin de stage au cours d'un temps d'échange entre le Maître de Stage et son stagiaire.*

COMPETENCES CLINIQUES	VU	FAIT	ACQUIS (à remplir AVEC le maître de stage)
<b>Accueillir le patient</b>			
Se présenter et établir le contact			
Développer une relation empathique			
Observer l'attitude spontanée du patient dans son environnement habituel			
<b>Explorer la demande du patient et rechercher des signes fonctionnels</b>			
Recueillir et analyser le motif de la consultation			
Réaliser un interrogatoire orienté (encadré par le maître de stage)			
Reconnaître la sémiologie psychiatrique			
<b>Rechercher des signes physiques</b>			
Examiner un tympan			
Examiner une gorge			
Rechercher des adénopathies			
Faire un examen pleuropulmonaire			
Faire un examen cardiovasculaire			
Faire un examen abdominal			
Faire un examen gynécologique			
Faire un examen urologique			
Faire un examen rhumatologique			
Faire un examen neurologique			
Faire un examen dermatologique			
Faire un examen pédiatrique et compléter le carnet de santé			
<b>Réaliser un geste diagnostique courant</b>			
Faire un streptotest®			
Mesurer le souffle par débitmètre de pointe			
Prendre la tension artérielle			
Faire et interpréter un ECG			
Faire un frottis de dépistage			
Faire et interpréter une bandelette urinaire			
Mesurer l'acuité visuelle			
Evaluation cognitive chez une personne âgée (MMSE, horloge ...)			
<b>Poser une hypothèse diagnostique</b>			
Faire un résumé syndromique			
Lister les hypothèses compatibles avec les éléments observés			
Classer ces hypothèses selon la probabilité en soins primaires			
L'annoncer et l'expliquer au patient			
Evaluer le niveau de compréhension et d'adhésion du patient			
<b>Proposer une stratégie d'investigations complémentaires</b>			
<b>Proposer une attitude thérapeutique</b>			

### **Fiche de suivi du stage**

Cette fiche **N'EST PLUS à rendre au bureau des stage pour validation du stage +++++**

Pour la validation du stage, se référer à la partie « validation » page 3.

Vous pouvez cependant l'utiliser pour discuter de vos apprentissages avec votre maître de stage.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ année d'étude : \_\_\_\_\_

Lieu du stage : *MÉDECINE GÉNÉRALE* Nom du pôle d'enseignement intégré : \_\_\_\_\_

Periode du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

<u>Critères</u>	N'atteint pas les objectifs	N'atteint que partiellement les objectifs	Atteint tout juste les objectifs	Atteint les objectifs de façon satisfaisante	Atteint totalement les objectifs	Dépasse les objectifs de façon exception-nelle
<b><u>Attitudes</u></b>						
Assiduité, ponctualité						
Aptitude à s'intégrer et à collaborer avec l'équipe du cabinet médical						
Comportement avec le malade (tact, respect)						
Comportement professionnel (verbal, gestuel, présentation)						
Ethique professionnelle (honnêteté, respect, altruisme, dévouement)						
Originalité intellectuelle et désir d'apprendre (carnet de stage, port-folio)						
<b><u>Habiletés cliniques</u></b>						
Anamnèse (interrogatoire ordonné et précis, recherche d'éléments importants)						
Examens physiques (complet et systématique, signes positifs et négatifs)						
Organisation du travail (priorités, temps, répartition des tâches)						
Dossiers et comptes rendus (rédaction claire, lisible, structurée, présentation verbale cohérente)						
Efficacité en cas d'urgence (reconnaissance d'une situation d'urgence, priorités, solidarité)						
<b><u>Habiletés techniques</u></b>						
en fonction du stage : liste des compétences pratiques souhaitées acquises par le référent de stage						
<b><u>Activités spécifiques</u></b>						
réunions, staffs, exposés						
<b><u>Evaluation finale :</u></b>						

Appréciations ou remarques du/des Maître(s) de Stage :